

ILS SONT EN PREMIÈRE LIGNE DURANT LA CRISE...

LES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA DÉMARCHÉ

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) souhaite mettre en avant les actions et l'engagement des entreprises de l'ESS durant la crise, dans un contexte où les plans de relances régionaux et nationaux sont en passe d'être engagés.

[L'AFAD](#) de Roubaix - en Hauts-de-France - répond à nos questions.



“

« Des entretiens individuels ont permis de soulever les craintes, et de renforcer l'engagement et l'adhésion aux valeurs portées par le métier »



POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER AINSI QUE VOTRE STRUCTURE EN QUELQUES MOTS ?

L'AFAD est un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile aux familles fragilisées qui œuvre au quotidien sur le territoire de Roubaix/Tourcoing et alentours dans le département du Nord.

Les professionnels - 50 équivalents temps pleins (ETP) - sont les auxiliaires de vie sociale (AVS) et les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF). L'association relève de financements des politiques publiques de la CNAF (Branche famille) et de la protection de l'enfance (Département).

Il s'agit de soutenir et accompagner les familles fragilisées à leur domicile. Nous intervenons en prévention, en soutien et/ou dans le cadre de la protection de l'enfance auprès de familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables. L'intervention est avant tout éducative et vise très souvent à soutenir la fonction parentale.

COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU CETTE CRISE AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE ?

L'AFAD a poursuivi son activité dès les premiers jours du confinement. Le Conseil d'Administration a immédiatement mis en place une cellule de crise avec le personnel du siège et a établi un plan de continuité de l'activité (PCA).

En premier lieu, il a fallu faire face à une baisse significative et immédiate de l'activité du service d'aide à domicile, qui est l'un des secteurs les plus à risque dans la chaîne de contamination de la pandémie. En effet, le côté exigü de certains domiciles ne permet pas le respect des mesures barrières, et accroît le risque de multiplication des contacts. D'autre part, l'augmentation du taux d'absentéisme des salariés a instantanément été observé. L'un des enjeux premiers a donc été de mobiliser, ou de remobiliser, les professionnels volontaires afin de permettre la continuité de l'activité de l'association.

Un dialogue a été mené en deux temps collectifs, puis en temps individuel, avec chacun de ces professionnels. Les entretiens individuels ont permis de soulever les craintes, et de renforcer l'engagement et l'adhésion aux valeurs portées par le métier, et par l'objet de l'association, dans ce contexte particulier et anxiogène.

QUELLES ACTIONS SPÉCIFIQUES VOTRE STRUCTURE A-T-ELLE MIS EN PLACE DURANT CETTE CRISE ?

En effet, il a fallu être très réactif dans cette nouvelle organisation, et réinventer notre mode de fonctionnement. Pour cela, et parallèlement, nous avons notamment mis en place un plan de continuité de l'activité (PCA) et un suivi psychologique des salariés par téléphone. Nous avons remis des équipements de protection individuelle (EPI) à nos professionnels. Nous avons organisé une formation COVID19 via une plateforme de e-learning co construit par la mise en place d'un COPIL réunissant les structures partenaires de la protection de l'enfance.

Enfin, nous avons mis en place une plateforme téléphonique pour poursuivre le suivi et l'accompagnement des familles, le maintien du lien, l'étude des besoins et des difficultés rencontrées par les familles pour mettre en œuvre des actions telles que le soutien psychologique, l'aide alimentaire, soutien scolaire, des orientations partenariales, mais surtout, pour pacifier des situations de tension dû à l'incertitude et la rupture des droits de visites médiatisées pour les parents dont les enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

De plus, pour permettre la réouverture de certains SAAD Familles sur le territoire national (Lorient, Dunkerque, Arras, Douai, Lille, etc.), nous avons fourni ces structures en EPI qui peinaient à en trouver sur leur territoire.

Enfin, et surtout, nous avons mis en place un conventionnement inédit avec des établissements hébergeant des enfants de l'aide sociale à l'enfance afin de renforcer leurs effectifs manquants.

Ces associations reconnues sur notre territoire sont : l'EPDSAE, Temps de vie, la Sprene et le Gîte, établissements du GAP. Cela représente 50 salariés mis à disposition de personnels dans ces établissements sous convention.

QUELS SONT VOS PRINCIPAUX ENJEUX DANS LES PROCHAINS MOIS ?

Nos principaux enjeux sont tout d'abord de valoriser les actions au travers de la communication et principalement reconnaître l'engagement des professionnels. Poursuivre les partenariats engagés au travers d'une convention élargie avec les établissements et organiser le retour d'expérience de cette crise sanitaire pour progresser et mieux anticiper et retenir l'essentiel et élaborer nos axes d'amélioration. Enfin, engager et construire une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) pour l'ensemble des professionnels de l'action sociale du territoire.

Pour ce faire, un processus spécifique a donc été développé pour favoriser la meilleure intégration du salarié lors de cette mise à disposition :

- Visite de l'établissement pour rencontrer le cadre garant du projet de service et des missions à confier à notre salarié,
- Entretien avec le salarié afin de valider le volontariat de cette mise à disposition pour renforcer les établissements relevant de la protection de l'enfance,
- Suivi d'une immersion accompagnée et encadrée d'une journée sur le site,
- Retour d'expérience de l'immersion par le salarié,
- Validation de la mise à disposition avec l'établissement, et suivi régulier sur site et par visioconférence.

Chacune des mises à disposition a été assurée de manière individualisée. Une valorisation de ce personnel et des bénévoles de l'association est engagée au travers divers modes de communication (interne, partenariale, réseaux sociaux...).

Ce partenariat entre le secteur de la protection de l'enfance et celui de l'aide à domicile a non seulement, permis de garantir la continuité de l'accueil en suppléant les équipes en place, mais surtout, de préfigurer d'autres projets en faveur des jeunes et de l'insertion.

Un véritable succès pour l'ensemble des établissements a été au rendez-vous, et ce, au travers de COPIL hebdomadaires, de collaboration, et d'échanges de pratique. Ce qui a permis d'insuffler une nouvelle dynamique positive et collaborative durant la période de confinement.

Il est important de préciser que les mises à disposition de professionnels par l'association ont permis l'accompagnement et la prise en charge de 600 mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sur les 3000 du Département du Nord en établissement.

Il s'agira aussi d'inscrire un nouveau dispositif d'insertion professionnelle en continuant d'identifier des potentiels futurs acteurs de l'action sociale sur le territoire, les monter en compétences au travers d'un parcours qualifiant pour aboutir à un métier en corrélation avec leurs valeurs et leurs capacités d'agir.

Ceci permettra également de répondre aux besoins spécifiques de recrutement dans le champ de l'action sociale adapté à notre territoire d'intervention.